

## La politique d'attribution

### Les critères de priorité en matière d'attribution

Les critères listés ci-dessous sont ceux pris en compte pour le choix des dossiers présentés en commission d'attribution puis de classement en commission.

Certains critères sont définis par la loi :

- . contingent préfectoral au profit des personnes prioritaires mal logées ou défavorisées (suivi par le Bureau d'Accès au Logement) ;
- . contingent réservataire fonctionnaires ;
- . Action logement ;
- . publics prioritaires, définis à l'article L.441-1 du CCH : situation de handicap, personnes mal logées, personnes hébergées, violence familiale...

Rodez Agglo Habitat veille à prendre en compte :

- . l'ancienneté de la demande ;
- . la typologie du logement ;
- . la composition familiale ;
- . l'âge et le niveau de dépendance ;
- . les situations de handicap ;
- . l'adéquation entre les ressources et le montant du loyer ;
- . le parcours résidentiel des locataires ;
- . les ménages concernés par des situations de relogement dues à la démolition ou à la réhabilitation de leur immeuble ;

### Les motifs de non-attribution

Aucune candidature ne peut être examinée ni aucune attribution de logement prononcée par la commission d'attribution si celle-ci n'est pas préalablement pourvue d'un numéro unique d'enregistrement de la demande. (Article L 441-2-1), à l'exception des obligations de relogements.

Les motifs ci-dessous s'imposent à l'Office et ne lui laissent aucune possibilité d'appréciation :

- . l'absence de titre de séjour en cours de validité correspondant à l'un des titres de séjour ou documents prévus par l'arrêté du 1er février 2013 pris pour l'application de l'article R. 441-1 (1°) du code de la construction et de l'habitation pour les personnes physiques de nationalité étrangère ;
- . des ressources excédant les limites réglementaires du financement du logement proposé (sauf

dérogations prévues par le CCH) ;

. pièces justificatives obligatoires non fournies ;

. pièces justificatives obligatoires irrégulières ;

. inadéquation du logement à la situation de la famille.